



La production maraîchère bio dans un Jardin de Coccagne

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Présentation du Réseau et des Jardins

3. L'agriculture BIO

4. Le démarrage du Jardin et la production agricole

- Le maraîcher encadrant, un professionnel du maraîchage
- Collaboration avec le secteur pro
- Le terrain
- L'implantation et l'équipement du site - plan idéal d'un Jardin de Coccagne
- L'analyse du sol
- Les outils de gestion de la production - le plan de culture
- La méthode de culture
- L'équipement matériel
- L'irrigation
- Les intrants
- Pratiques environnementales
- Aménagement esthétique du Jardin

5. La distribution

- Les achats de légumes
- Les prix
- La composition et la confection des paniers

6. Les moyens humains

- L'hygiène, la santé et la sécurité
- Les horaires et les vacances du personnel (aides-maraîchers et encadrants)

7. Quelques chiffres repères

8. Conclusion

9. Annexes

Introduction

PRÉSENTATION DU GUIDE TECHNIQUE

Les Jardins de Cocagne, projet d'insertion par l'activité économique, s'inscrivent dans une branche de l'économie marchande : le maraîchage biologique. Si la mise au travail de personnes en difficulté sociale et professionnelle et la solidarité sont le coeur du métier des Jardins de Cocagne, il reste primordial que l'aspect technique et organisationnel de ces exploitations maraîchères soit traité de manière professionnelle.

De nombreux travaux ont permis la réalisation de ce document :

- Une commission technique* s'est mise au travail en 2002 pour capitaliser douze années d'essai et de soutien technique aux Jardins. Constituée de techniciens expérimentés, personnes ressources des Jardins et du Réseau, cette commission a visité des Jardins, rencontré des maraîchers-encadrants, partagé et débattu, avant de rendre ses conclusions sur les modes de production, d'organisation et de distribution dans un Jardin de Cocagne.
- Une étude a été réalisée sur les Jardins de la région Rhône-Alpes afin de recenser et analyser leurs pratiques agricoles et environnementales. Cette étude, menée par Émile Guiral pour le Réseau Cocagne, a permis d'affiner notre connaissance des pratiques des Jardins, de pointer leurs points forts et les points d'amélioration sur lesquels se centrer dans les prochaines années.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif, il veut simplement contribuer à la nécessaire professionnalisation des Jardins. A l'usage des porteurs de projets, des directeurs et des maraîchers-encadrants, mais aussi de tous les membres des équipes des Jardins, il synthétise les acquis, les points sur lesquels les professionnels, à partir de leur expérience, s'accordent aujourd'hui. Il est un appui au montage d'un Jardin, mais aussi au fonctionnement quotidien.

Évolutif, ce document sera modifié et complété en fonction des observations et des innovations qui seront repérées par nous tous, au fil des mois et des années.

Ce document servira de référentiel dans le cadre de la démarche qualité, amorcée en 2002. Ce projet vise à engager une démarche de professionnalisation, d'harmonisation des pratiques et d'amélioration progressive au sein des Jardins, dans une dynamique participative et collective.

Trois étapes pour cette démarche: conception et appropriation en 2002, diagnostics qualité en 2003 et mise en oeuvre de projets qualité en 2004. Le Réseau

met en oeuvre des formations, des actions d'animation et réalise des outils afin de soutenir cette démarche sur les Jardins. Ce document sera un outil pour la construction des projets qualité des Jardins et s'enrichira en retour des connaissances et des avancées induites par cette démarche.

* Les membres de la commission technique sont **Émile Guiral** (Chargé de mission technique pour le Réseau Cocagne), **André Fouchard** (maraîcher-encadrant du Jardin de Cocagne de Blois - 41), **Alain Poncet** (responsable du projet de St-Maximin - 38) et **Jean-Guy Henckel** (Directeur du Réseau Cocagne).

Nous remercions aussi :

- les Jardins de Bavans, Besançon, Thaon-les-Vosges, Quetigny, pour leur contribution aux travaux de la commission technique,
- les Jardins de la Région Rhône-Alpes, enquêtés au cours de l'été 2003,
- le Conseil régional de la région Rhône-Alpes pour son financement de l'étude agro-environnementale, ainsi que nos différents partenaires financeurs publics et privés.

Préalable à la lecture de ce document :

Le terme *Jardin*, employé dans ce document, peut prêter à confusion. Il est utilisé pour parler du *Jardin de Cocagne*, qui est en réalité plus proche de l'exploitation maraîchère que du jardin potager.

Un Jardin de Cocagne ne se gère et ne s'organise pas comme une parcelle de jardin potager, mais bien comme une exploitation maraîchère, requérant la technicité et les moyens à la mesure.

